

# Recommandations adoptées

## 7. ENVIRONNEMENT

### 7.1 La planète en grève

*Considérant l'importance de la crise climatique et environnementale et l'immobilisme du gouvernement;*

*Considérant l'appel international à tenir une journée de grève le 27 septembre 2019;*

*Considérant que cet appel est initié et suivi par la jeunesse étudiante;*

*Considérant le rôle des enseignantes et des enseignants dans l'éducation de citoyennes et de citoyens responsables;*

*Considérant le principe de diversité des tactiques;*

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ-CSN appuie les revendications portées par *La planète s'invite au Parlement*, à savoir de demander à tous les paliers de gouvernement de :
  - 1.1 S'ASSURER, à travers des campagnes de sensibilisation régulières, que la population est pleinement informée de la gravité des dérèglements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité;
  - 1.2 ADOPTER une loi climatique qui force l'atteinte des cibles de GES recommandées par le GIEC pour limiter le réchauffement du climat à 1,5 degré Celsius;
  - 1.3 INTERDIRE tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles;
  - 1.4 CRÉER des structures régionales permettant à la population de contribuer à une transition juste porteuse de justice sociale.

2. Que la FNEEQ-CSN revendique le développement de programmes de conversion des énergies fossiles vers des énergies vertes et que les caisses de retraite (CDPQ incluse) procèdent à un désinvestissement progressif, ordonné et cohérent des énergies fossiles dans un délai de cinq ans.
3. Que la FNEEQ-CSN revendique que la CDPQ améliore substantiellement sa politique d'investissement responsable en augmentant la prise en compte des éléments environnementaux et sociaux dans la gestion financière des sommes en dépôt de ses déposants.
4. Que la FNEEQ-CSN participe à l'organisation d'actions de sensibilisation et de visibilité dans le cadre d'alliances les plus larges possibles.
5. En particulier, que la FNEEQ-CSN apporte son aide sous différentes formes (logistique, financière, etc.) aux mouvements de jeunes pour l'environnement et organise avec ceux présents au Québec des activités d'information des citoyen-nes.
6. Que les syndicats locaux acheminent au comité environnement de la FNEEQ-CSN leurs idées ou initiatives locales d'activités de conscientisation et de mobilisation afin de soutenir celui-ci dans l'élaboration d'activités nationales de sensibilisation et de visibilité (point 4 de la recommandation) et favoriser l'adhésion des membres au mouvement collectif.
7. Que la FNEEQ-CSN appelle les syndicats affiliés à la fédération à participer au mouvement *La Planète en grève* (Earth strike) du 27 septembre en tenant une journée d'actions et de mobilisations adaptées à leur milieu de travail.
8. Que la FNEEQ-CSN soutienne ses syndicats affiliés qui souhaiteraient se joindre au mouvement d'une manière ou d'une autre.
9. Que la FNEEQ-CSN demande à la CSN un appui politique, financier, juridique pour les syndicats locaux qui voteraient la grève, en leur permettant notamment d'avoir accès au FDP.

- *Lien vers la présentation du COLLECTIF :*  
[La planète s'invite au Parlement](#)

## 7.2 Politique de dons en environnement

*Considérant l'urgence environnementale et climatique;*

*Considérant l'adoption de la politique de dons en environnement en 2011 et sa révision en 2016;*

*Considérant que l'application difficile de cette politique n'a pas amélioré le bilan environnemental de la fédération (instances et services);*

*Considérant la charge de travail importante que constitue la révision de la politique pour le comité environnement, le détournant de l'évaluation et de la mise en place d'actions concrètes répondant à l'urgence;*

*Considérant le rôle primordial des enseignantes et enseignants dans l'éducation de citoyennes et de citoyens responsables;*

*Considérant le caractère imparfait du concept de compensation carbone;*

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ implante une méthode de compensation des émissions de carbone liées aux déplacements engendrés par les instances de la fédération selon les critères suivants :
  - Crédibilité de la méthode de compensation de cet organisme;
  - Crédibilité de l'organisme;
  - Respect des salariés et des communautés impliqués;
2. Que la FNEEQ mandate le comité environnement de procéder à une collecte de données, d'analyser les obstacles et de proposer des solutions structurantes permettant l'amélioration de notre bilan environnemental fédératif.

## 9. PARTENARIATS ET TÉLÉENSEIGNEMENT

*Considérant les mandats précédemment confiés à la FNEEQ de développer une position politique relative aux enjeux sur l'enseignement à distance en 2017 et 2018;*

*Considérant les réflexions du comité école et société et des comités ad hoc des regroupements cégep et université;*

*Considérant la mise en œuvre du plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023;*

*Considérant la sortie imminente des conclusions du chantier sur le eCampus;*

### **Proposition 1 – Principes généraux**

1. Que la FNEEQ travaille à encadrer et à baliser le développement de l'enseignement à distance, de manière à minimiser les impacts négatifs tant sur les enseignantes et enseignants que sur les étudiantes et étudiants;
2. Que l'enseignement en présentiel soit privilégié et maintenu en tout temps là où il existe et que l'enseignement à distance soit offert en complément et non en remplacement de celui-ci afin qu'il demeure un choix à la fois pour les étudiant-es et pour les enseignant-es.

### **Proposition 2 - Pour le réseau universitaire**

1. Que la FNEEQ défende l'autonomie des universités dans leur offre de formation à distance;
2. Que la FNEEQ s'oppose à toute forme d'uniformisation ou de standardisation de l'offre de formation à distance.

**Proposition 3 - Pour les réseaux primaire, secondaire et collégial**

1. Que le développement et l'offre de l'enseignement à distance soient encadrés et balisés nationalement et de manière décisionnelle selon des modalités prévoyant une large participation, paritaire, pour les enseignantes et les enseignants;
2. Que ce cadre et ces balises assurent le maintien d'une diversité dans l'offre de cours et de programmes;
3. Que cette visée tienne compte des particularités propres à chaque niveau d'enseignement, tout en ayant la préoccupation d'éviter la compétition interordre, y incluant dans les études universitaires;
4. Que, lorsque des programmes d'études d'établissements régionaux sont en difficulté à cause d'un manque d'effectifs étudiants, l'enseignement à distance soit offert prioritairement par ces établissements pour assurer la survie de ces programmes, sans que cela compromette un financement et des mesures de soutien à la hauteur des réalités régionales, pour que les institutions d'enseignement puissent assumer toutes les dimensions (sociales, culturelles, économiques, etc.) liées à leurs missions.

**Proposition 4 – Financement**

1. Que l'enseignement à distance ne puisse être développé pour palier le sous-financement de l'éducation, particulièrement en région.
2. Qu'un financement adéquat de l'enseignement en présentiel, notamment en régions, soit priorisé;
3. Que l'enseignement à distance, une fois justifié et approuvé de manière paritaire ou collégiale, reçoive un financement public adéquat permettant notamment :
  - 3.1 d'offrir des conditions se rapprochant le plus possible de celles de l'enseignement en présentiel;
  - 3.2 d'offrir une formation adéquate aux enseignant-es;
  - 3.3 d'offrir un support pédagogique adéquat;
  - 3.4 de fournir du matériel informatique fiable, performant et facile à utiliser;
  - 3.5 d'offrir un support technique en tout temps;

- 3.6 d'encadrer les étudiant-es convenablement, notamment par un nombre maximal acceptable d'inscriptions étudiantes;
- 3.7 de considérer la taille du groupe cours comme un élément intrinsèquement lié aux méthodes et objectifs pédagogiques du cours et que les enseignants impliqués soient consultés à cet égard;
- 3.8 d'offrir des conditions garantissant un processus d'évaluation intègre des étudiants.

#### **Proposition 5 – Conditions de l'offre de l'enseignement à distance**

1. Que l'offre d'enseignement à distance soit considérée pour des objectifs d'accessibilité aux études et de démocratisation de l'éducation et non dans une perspective de concurrence ou dans un but d'économies, aux dépens du personnel enseignant;
2. Que l'on maintienne un cours existant en présentiel lorsqu'il y a création d'un cours en ligne;
3. Que l'enseignement à distance ne soit pas utilisé pour élargir la place de la formation continue ou la RAC aux dépens de la formation régulière;
4. Que soient exclus les cours de nature incompatible avec les modalités de l'enseignement à distance.

#### **Proposition 6 – Conditions de travail**

1. Que le cadre de l'enseignement à distance s'insère dans une gestion préservant la cohérence de la fonction enseignante et se préoccupant des conditions d'apprentissage des étudiants.
2. Que le cadre de l'enseignement à distance garantisse :
  - 2.1 le principe qu'un cours est un cours, peu importe le mode de diffusion (cours à distance en synchrone, cours modal, cours hybride, etc.);
  - 2.2 la protection du statut d'enseignant-e pour contrer la dénaturation et la fragmentation de la tâche d'enseignement;

- 2.3 le respect de l'autonomie professionnelle des enseignant-es, notamment quant au contrôle du contenu du cours et de sa mise à jour;
- 2.4 le respect du droit d'auteur des enseignant-es, notamment quant au contenu des cours, au matériel pédagogique et aux captations vidéos produits par ceux-ci ou celles-ci, entre autres pour empêcher le transfert du cours à d'autres personnes, sans autorisation ou sans entente;
- 2.5 la reconnaissance du temps de travail supplémentaire induit par l'enseignement à distance;
- 2.6 la rémunération et la reconnaissance dans le temps de travail de la formation et de la mise à jour des compétences;
- 2.7 le respect des règles d'attribution des cours en présentiel déjà conventionnées pour l'attribution du travail de création et des prestations des cours à distance, tout en les adaptant aux particularités de l'enseignement à distance ;
- 2.8 le respect des fondements de l'enseignement et les tâches qui y sont inhérentes et, qu'en ce sens, le partage des tâches liées à l'enseignement à distance ne dévalorise pas le travail de l'enseignant dans le respect des collaborations et des frontières professionnelles ;
- 2.9 l'exclusion de toute forme de sous-traitance dans les tâches liées à l'enseignement à distance;
- 2.10 la gestion des évaluations réalisées aux services adaptés par les établissements d'enseignement et non par les enseignants qui dispensent les cours à distance;
- 2.11 la protection des enseignantes et enseignants contre toute intrusion et contre toute utilisation du matériel technopédagogique requis par la FAC pour fin de contrôle institutionnel;
- 2.12 que la décision de créer et de transformer un cours à distance se fasse sur une base pédagogique.

**Proposition 7 – Développement des personnes**

1. Que la qualité et la richesse des interactions ainsi que le développement de compétences relationnelles et communicationnelles restent des critères d'appréciation aussi importants pour les cours à distance que pour les cours en présentiel;
2. Que l'enseignement à distance, à l'instar de l'enseignement en présentiel, vise le développement des personnes sur les plans humain, citoyen et professionnel et qu'il vise à développer leur autonomie et leur esprit critique.

**Proposition 8 – Le eCampus**

1. Que la FNEEQ travaille à une participation active et permanente aux discussions et aux décisions visant la création et l'implantation du eCampus québécois, et qu'elle y porte et y défende ses positions;
2. Que la FNEEQ se documente sur ce qui se fait ailleurs en lien avec le développement du eCampus.

**AUTRE PROPOSITION**

Que la FNEEQ s'engage à mener une campagne publique qui valorise l'enseignement en présentiel, en soulignant notamment son rôle dans l'entretien du tissu social, culturel et politique.

**11. QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET SYNDICATS EN CONFLIT****▪ STTTU**

*Attendu :*

*Que le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Téléq (STTTU) est en négociation pour le renouvellement de sa convention collective depuis 20 mois;*

*Que la direction de la Téléq a effectué des reculs à la table de négociation ne garantissant plus les emplois des tuteurs et tutrices.*



Il est proposé :

Que la FNEEQ fasse un don de 1500 \$ au Syndicat des tuteurs et tutrices de la Téléuq (STTTU);

Que les syndicats membres de la FNEEQ appuient financièrement les membres du STTTU en grève générale illimitée depuis le 28 janvier 2019;

Que les syndicats invitent leurs membres à participer aux actions publiques du STTTU dans le cadre de sa lutte pour la sauvegarde des emplois et le renouvellement de sa convention collective dans des conditions adéquates et garantissant la qualité de l'enseignement aux étudiantes et étudiants;

Que les syndicats fassent parvenir au directeur général de la Téléuq une lettre d'appui au STTTU, lettre qui se trouve sur le site de la FNEEQ.

- *Lien vers la lettre d'appui au STTTU : <https://fneeq.qc.ca/fr/appui-stttu/>*

*Pour acheminer votre appui financier :*

**Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université**

À l'attention de France Drolet, trésorière

2417, avenue Jeanne-D'Arc

Montréal (Québec) H1W 3V8

#### ▪ **MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2020**

*Considérant les luttes et les revendications féministes partagées par la FNEEQ depuis la marche Du pain et des roses en 1995;*

*Considérant la mission unificatrice de la Coordonation du Québec de la Marche mondiale des femmes;*

*Considérant la tenue de la prochaine Marche mondiale des femmes au Québec en octobre 2020 dans la région de Lanaudière;*

Il est proposé :

Que la FNEEQ-CSN accorde un don de 2000 \$ à la Coordonation du Québec de la Marche mondiale des femmes et invite ses syndicats à l'appuyer financièrement à leur tour.

- *Pour acheminer votre appui financier :*

**Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)**

TCGFBSL,

Casier postal 308

Matane (Québec) G4W 3N2

▪ **TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ALUMINERIE ABI DE BÉCANCOUR**

*Considérant que les 1030 travailleuses et travailleurs de l'Aluminerie ABI de Bécancour sont en lock-out depuis le 11 janvier 2018;*

*Considérant les déclarations publiques du Premier ministre du Québec;*

*Considérant que la lutte des travailleurs et travailleuses de l'Aluminerie ABI de Bécancour exige la solidarité intersyndicale face aux employeurs et face à l'État;*

Il est proposé :

Que la FNEEQ-CSN appuie les travailleurs et travailleuses de l'aluminerie ABI Bécancour et leur section syndicale locale;

Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés invitent leurs membres à participer à la grande marche de solidarité avec les lockoutés prévue le 25 mai 2019 à Trois-Rivières;

Que la FNEEQ-CSN dénonce les déclarations du Premier ministre du Québec et son parti pris en faveur de l'employeur;

Que la FNEEQ-CSN accorde un don de 1500 \$ à la section syndicale locale et invite ses syndicats à appuyer financièrement cette section syndicale locale.

- *Lien vers leur page Facebook : [Appuyons les lockoutés d'ABI](#)*
- *Pour soutenir les lockoutés, des **dons** peuvent être acheminés à :*

MÉTALLOS SL 9700 F.D.P.  
**À l'attention de Éric Moore, secrétaire financier**  
**Syndicat des Métallos, section locale 9700**  
8310, rue Desormeaux  
BÉCANCOUR (Québec) G9H 2X2

*Il est aussi possible de faire des **dons directement en ligne**, à partir d'une carte de crédit, en cliquant sur ce lien :*

*<https://www.metallos.org/lockout-abi/>*

- *Pour acheminer vos **lettres d'appui** :*

Clément Masse, président  
**Syndicat des Métallos, section locale 9700**  
8310, rue Desormeaux  
BÉCANCOUR (Québec) G9H 2X2  
[clement.masse@seab.qc.ca](mailto:clement.masse@seab.qc.ca)

## 15. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018 :

### Fonds général

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers au fonds général au 31 décembre 2018.

### Fonds de négociation

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers au fonds de négociation au 31 décembre 2018.

### Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers au fonds d'administration des ristournes d'assurances au 31 décembre 2018.

## 16. CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN 2019

Il est proposé :

Que la FNEEQ octroie un don de 1 000 \$;

Que la FNEEQ et ses syndicats affiliés participent à la campagne de financement du camp Vol d'été LEUCAN-CSN 2019 en souscrivant à la campagne du « 1 \$ par membre ».

- Lien vers le vidéo sur la campagne de Leucan : <https://vimeo.com/323173451>
- Lien pour les informations concernant les dons : <https://www.csn.qc.ca/camp-leucan/>

## 17. DON

DON DE SOLIDARITÉ	
L'école des grands	1 000 \$

(8 mai 2019)